

COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

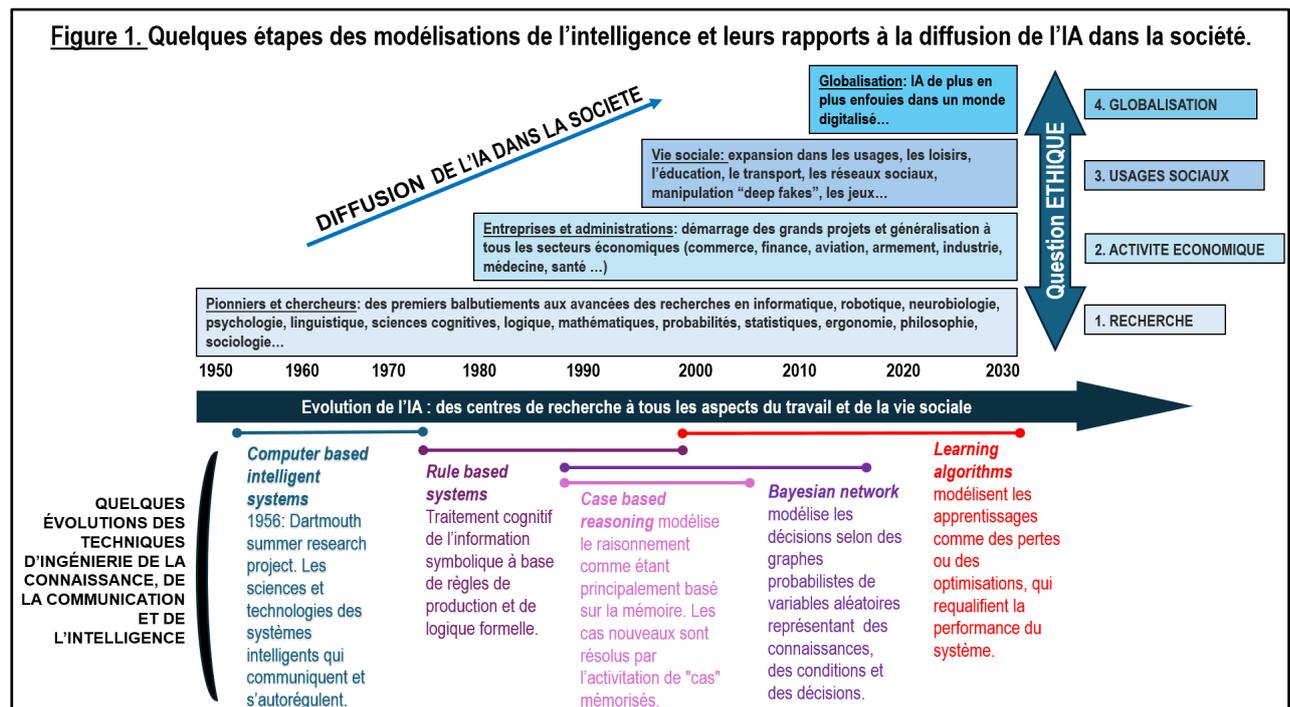
Les mutations du travail et du salariat. Le travail salarié reste indispensable pour le lien social et l'accès à la protection sociale. Des acteurs de la « tech », comme certains économistes et prospectivistes, projettent que l'IA (Intelligence Artificielle) et la robotique assureront demain seuls ces fonctions productives et prévoient une société sans emploi ni « travail ».

Comment nous, Francs-Maçons, pouvons-nous éclairer ce sujet ?

1. Savoir : IA et les technologies avancées

1.1. Une réalité avec un avenir incertain pour l'humain

L'intelligence artificielle ou IA est un domaine de la recherche qui vise à créer des machines capables de raisonner et d'apprendre comme des êtres humains. C'est un concept ancien. À partir de 1950, à la suite des travaux précurseurs d'Alan Turing, l'IA a évolué, passant de programmes de résolution de problèmes à des systèmes capables d'apprentissage automatique et d'analyse complexe des données en grand nombre. Cette évolution a transformé la perception de l'IA, la faisant passer d'un outil accessoire à une technologie centrale dans divers secteurs d'activité (Fig. 1), posant des questions inédites au travail et au salariat.



L'IA est une technologie algorithmique qui stocke de la connaissance en traitant et analysant statistiquement de grands jeux de données pour aider à la résolution de problèmes comme le ferait une Intelligence Humaine mais « augmentée ». Globalement, deux types d'IA peuvent être distingués : IA faible qui résout des problèmes plus ou moins complexes et IA forte qui permet non seulement la résolution de problèmes ou la conduite de solutions mais qui serait capable de poser les hypothèses hors modèles et de s'affranchir de certaines formes de cognition humaine. Ces deux concepts d'IA se conjuguent aujourd'hui dans les milieux spécialisés à des définitions plus techniques : IA symbolique qui fait appel à des modèles experts et IA connexionniste qui s'appuie sur l'apprentissage fourni par l'afflux de données. Une dérivée dite « IA générative » de l'IA connexionniste est à la base de Chat GPT par exemple.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

Le risque de l'IA forte est alors celui, fantasmé, d'une émancipation ou au moins d'une autonomie relative de l'IA devenue capable de s'auto-engendrer et de se développer hors du contrôle humain, pouvant être préjudiciable à l'intégrité et aux valeurs humaines. Ce risque est profondément anxiogène quelle que soit la technique utilisée. Pourtant, ce n'est pas tant la technologie qui représente un risque que l'utilisation et la finalité qu'en font les humains ; ils la créent et la maîtrisent peu ou prou. Alors ? Réfléchir après ou réfléchir avant tel Epiméthée ou Prométhée ? Frankenstein ou Golem informatique ?

1.2. Remise en question du salariat et du travail par l'IA.

De source de richesses pour les premiers économistes libéraux, au travail aliénant combattu par Marx, du droit à la paresse au phénomène encore marginal de l'abandon du travail, le sens et la valeur du travail n'ont cessé d'évoluer depuis le XVIII^e siècle au gré des pensées économiques et sociales. Le XX^e siècle a créé une quasi-similarité entre travail et salariat ; ce dernier s'imposant y compris au niveau de la direction des entreprises. Mais le salariat vit une crise s'exprimant de multiples façons : montée de l'ubérisation, persistance d'un chômage de masse et de nouvelles formes d'entrepreneuriat ou d'auto-entrepreneuriat.

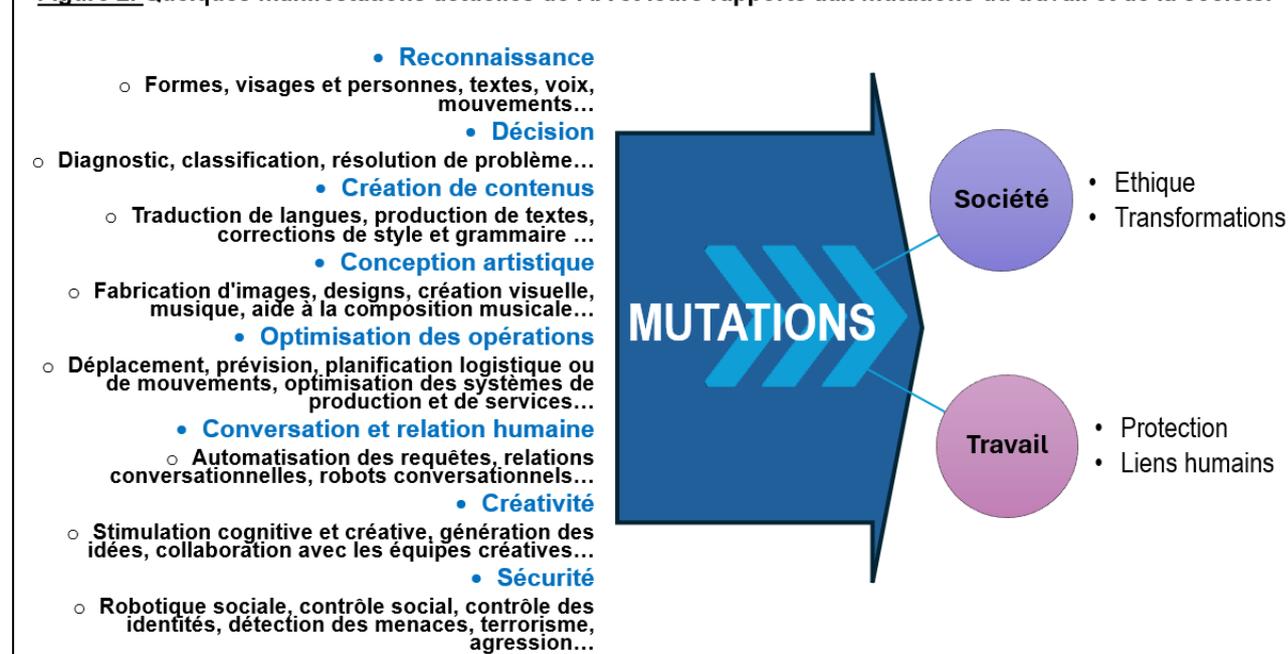
Aujourd'hui, l'IA déboule dans un contexte où l'on se félicite que des robots intelligents puissent travailler à notre place, mais où l'on s'inquiète d'une captation du travail et d'un asservissement possible et délétère. La souffrance au travail, qui était une souffrance physique s'est transformée en souffrance psychologique traduite en harcèlement, burn-out, dépression..., renforçant toujours plus des sentiments de perte de sens. Il y a parfois addition des deux souffrances. Des approches ergonomiques du travail permettraient d'en adoucir ces effets.

Enfin, le rôle du travail comme moyen de créer des liens sociaux et de garantir la protection sociale est remis en question quand l'IA prend en charge une grande partie des tâches productives via les machines asservies.

2. Comprendre : ce que change l'IA dans le domaine du travail et de l'emploi.

Des pans entiers de compétences, d'emplois, de secteurs économiques, voire l'intégralité de certaines activités de service, sont susceptibles d'être impactés par l'IA (Fig. 2).

Figure 2. Quelques manifestations actuelles de l'IA et leurs rapports aux mutations du travail et de la société.





COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

L'arrivée des robots dans les années 1950 a généré 15 % de perte d'emplois, surtout parmi les cols bleus. Deux tiers des emplois actuels pourraient être impactés. Une étude menée par Goldman-Sachs évalue la suppression d'emplois à 25 % soit 300 millions dans le monde. Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) et France Stratégie, estime que l'IA impacterait environ 50 % des métiers devenus plus complexes et nécessitant une expertise. Cette destruction d'emplois touche principalement les cols blancs qu'on pensait peu exposés¹, du secteur des services, de la formation, de l'encadrement, des professions libérales et/ou des professions intellectuelles

Sommes-nous dans un moment de destruction créatrice que l'économiste Schumpeter décrivait au début du XX^e siècle, quand l'innovation détruit les anciennes formes d'emploi pour en développer de nouvelles plus adaptées ? C'est l'hypothèse du COE qui indique que des « *mécanismes de compensation* » pourraient « *réduire, voire compenser intégralement les pertes d'emplois initiales* » par l'émergence d'un nouveau secteur d'emplois. La transformation créatrice qui a vu la société de services succéder à une société de production industrielle née elle-même du monde agricole est-elle toujours en marche ? Cette transformation doit maintenant se régénérer dans un secteur nouveau dont l'absence fait défaut mais qui pourrait être un quatrième secteur économique dédié à l'attention aux autres pour des métiers dits « cols roses ».

2.1. Quelles voies explorer ?

La voie du contrôle de l'IA. L'IA génère et générera ses propres besoins de création, d'apprentissage, de codage. Ces besoins ne peuvent et ne doivent être exécutés que par des humains. Il est indispensable de les superviser et de les contrôler. C'est un premier gisement d'emplois.

La voie de la créativité. L'IA n'est pas directement créative. Capable de reproduire avec talent des œuvres à la manière de « X » ou « Y », elle n'est pas capable aujourd'hui de concevoir, de conceptualiser, de faire naître un raisonnement inédit, transgressif ou révolutionnaire. Elle ne peut donc pas créer d'arts nouveaux, d'hypothèses scientifiques, de modèle social... Deuxième gisement d'emplois.

La voie de l'empathie. L'IA ne peut remplacer la sympathie humaine ni se substituer à la relation à autrui chargée d'émotion, de convivialité, de sollicitude, de *care*, d'amour. L'IA est-elle capable de rire ou de trouver des traits d'humour qui ne seraient pas une répétition ? De prendre en considération les autres Hommes ? Troisième gisement potentiel d'emplois.

2.2. Quelles protections sociales sont impactées ?

La destruction massive d'emplois pèsera fortement sur l'assiette de la redistribution des richesses. En effet, si le nombre d'emplois diminue, les systèmes de sécurité sociale basés sur les cotisations salariales devront être repensés. Cette question est peu abordée dans les études prospectives en regard de la hausse de productivité générée par l'IA. Ces questions de la productivité accrue et de la richesse supplémentaire produite par ces nouvelles technologies ont été les grandes absentes du débat sur la retraite, sans parler de celui sur les minima vitaux. La diminution des emplois et la paupérisation qui en découlent peuvent en outre entraîner de nouveaux mouvements de population voire alimenter les migrations.

2.3. Quels impacts sur l'espace social ?

L'IA modifie les relations entre territoires de vie et territoires de travail tant le télétravail et les plateformes numériques permettent une plus grande flexibilité géographique, réduisant la nécessité de se déplacer pour travailler.

¹ Le Monde Jeudi 13 juin 2024 Page 19



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

L'IA remet en question des aspects fondamentaux de l'identité humaine. En déléguant des tâches cognitives aux machines, nous devons reconsidérer ce qui nous définit en tant qu'êtres pensants et créatifs. L'IA a été pensée à un moment donné par quelques personnes. Elles façonnent les machines qui, au fil du temps, risquent de devenir de plus en plus autonomes et aller vers une forme de conscience qui leur permettrait alors de poser leurs propres hypothèses.

Risque hypothétique certes, mais saura-t-on prévenir ce risque ou l'arrêter si la machine s'emballe ? Que restera-t-il à l'Homme si la machine agit pour lui, raisonne pour lui ?

L'IA et Internet redistribuent les cartes de la diffusion du savoir en déséquilibrant la relation traditionnelle entre savoir, critique du savoir et utilitarisme du savoir. Elle impose une nouvelle relation au savoir et à son usage.

La technologie présente un risque d'assujettissement du travail des humains à la machine. Elle acquiert, *ipso facto*, une expertise régnant sur les choix et décisions en lieu et place de choix démocratiques et... humains, d'autant plus qu'elle est ou peut devenir une gigantesque boîte noire entre les mains de grandes entreprises voire d'États. Où est sa place et où sera la place de l'humain dans sa capacité d'intervention dans ces processus décisionnels d'un nouveau genre ?

3. Agir : quelles propositions, actions, et régulations ?

Avant tout il nous paraît nécessaire d'affirmer que l'intelligence artificielle doit être mise au service d'une société plus juste et fraternelle d'essence humaine dans le cadre du travail comme dans un cadre plus général.

3.1. Accompagner la régulation éthique et légale de l'IA.

Il faut proposer un cadre de sécurité éthique² obligatoire pour chaque déploiement d'IA, une sorte de déclaration des devoirs de l'IA envers l'humanité obéissant à des principes fondamentaux reconnus et déjà approchés, jadis, par Isaac Asimov dans ses « Lois de la robotique ».

- Vérifier la qualité, la fiabilité et la cohérence des sources de données qu'elles soient d'origine humaine ou provenant de l'IA et privilégier les sources dont le contenu a été soumis à un processus de validation qui soit transparent.
- Labelliser les productions faites avec des IA selon des niveaux de dépendance de la technologie.
- Intégrer l'éthique dès la conception des systèmes d'IA. Garantir un cadre éthique à l'utilisation de l'IA générative dans l'éducation, la formation et l'instruction, et qui veille au respect des données personnelles.
- Favoriser les sources reconnues du bien commun : académiques, institutionnelles ou issues d'organisations réputées pour leur rigueur, leur science et leur expertise.
- Ajouter au droit du travail, les questions du respect des droits de propriétés intellectuelles, de production des connaissances et de diffusion des informations.
- Protéger les données personnelles et édicter des mesures contre les abus de la technologie dans la vie professionnelle comme dans la vie privée.

Cette mise en place peut se faire au niveau national. Elle devrait être complétée au niveau européen. En effet, l'IA Act³ crée aujourd'hui un premier niveau de régulation qu'il convient d'amplifier.

Si des lois internationales ne peuvent s'imposer, elles peuvent permettre de définir des cadres permettant aux organisations internationales (BIT, OMC, OMS, TPI) d'édicter des règles d'alignement de l'IA dans le respect du développement humain, de la protection des données personnelles, des règlements portant sur l'organisation de travail et du développement scientifique comme cela a été fait sur le clonage humain ou le

² La « déclaration de Montréal pour une IA responsable » (2018) nous paraît tracer une direction intéressante pour un développement éthique de l'IA.

³ <https://artificialintelligenceact.eu/fr/>



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

contrôle du nucléaire. La violation de ces principes pourrait permettre aux états signataires d'interdire l'usage de technologies non alignées sur leur territoire.

3.2. Accompagner les mutations sociales et sociétales induites par l'IA

La correction des effets potentiellement délétères d'IA non régulées invite à :

- Garantir la protection sociale pour l'ensemble de la population, salariés, acteurs des nouvelles formes d'entrepreneuriat, chômeurs et retraités...
- Repenser une protection sociale qui tienne compte du développement de la productivité technologique, et adosse une partie de l'assiette des cotisations sociales sur la richesse générée par l'IA.
- Réduire le précarité en taxant les capitaux immobilisés et les plus-values de la digitalisation, en particulier ceux générés par l'IA en créant un revenu d'existence ou universel pour répondre aux minima vitaux (logement, habillement, déplacement, nourriture...) et en répartissant la richesse créée par l'IA.
- Promouvoir les collaborations humaines entre les différentes parties prenantes (usagers, experts, publics, partenaires sociaux, organisations politiques...) pour développer des solutions responsables et éthiques aux niveaux local, national et international.

3.3. Accompagner les mutations du travail, générées ou amplifiées par l'IA

Il est essentiel de mettre en place des mesures de protection pour les salariés, les consommateurs et l'ensemble de la population :

- Encadrer juridiquement l'utilisation de l'IA par les entreprises avec notamment l'obligation de mentionner tout recours à l'IA et introduire des critères transparents de concurrence dans ce domaine.
- Rendre les développeurs d'IA responsables en matière de résultats, d'accidents, d'incidents informationnels et de manipulation des personnes et des opinions, en engageant leur responsabilité aux niveaux national et international.
- Intégrer IA et automatisme pour évaluer le P.I.B. et le niveau de richesse.
- Équilibrer « vie professionnelle / vie personnelle » et ainsi pouvoir accompagner le développement de l'IA dans la vie au travail et dans la vie hors travail.
- Promouvoir une flexibilité encadrée qui sécurise les parcours vers les nouveaux statuts de travailleurs, tout en conservant un haut niveau de prestation sociale.
- Développer des activités de supervision qui tendent à remplacer les activités les plus impactées par l'IA : celles de diagnostic, de contrôle, de planification, d'ordonnancement, où l'efficacité de la machine s'avérera peut-être supérieure à celle de l'humain.
- Développer une approche ergonomique, entre ce qui doit être fait et ce qui est fait, en matière d'évolution des emplois et de soutien des salariés, en les impliquant.
- Intégrer les caractéristiques des technologies avancées, dont l'IA, aux négociations du travail et au dialogue social en en faisant un élément des accords professionnels. Une culture humaniste peut aider.
- Revaloriser les métiers pas ou faiblement « IA-tisables », en grande partie l'artisanat.

3.4. Faire émerger un secteur quaternaire dédié aux liens humains

Nous pensons possible d'orienter la production de richesses vers une société plus juste et fraternelle et d'appeler à la création d'un nouveau secteur de service à destination des personnes.

- Favoriser l'aide à la personne et le soin aux autres quels que soient l'âge et les besoins par la promotion et la reconnaissance des métiers dédiés. Assurer leur financement par la taxation des richesses issues de l'IA.
- Organiser le temps libéré. Pour cela proposer et favoriser l'accès à la culture, à l'art, aux loisirs et aux échanges associatifs, qui développent les relations humaines et participent au bien-être et à la santé du corps social.
- Garantir la démocratie en développant et finançant des programmes d'éducation à l'IA pour tous. L'éducation et la formation sont des facteurs clés pour préparer les personnes aux changements induits par l'IA.



COMMISSION PERSPECTIVES SOCIETALES

Cela inclut non seulement des compétences techniques, mais aussi des compétences critiques et éthiques pour naviguer dans un monde de plus en plus *IA-tisé*.

- Engager et financer des recherches pour comprendre les effets de l'IA sur le comportement humain en particulier sur les enfants et adolescents.

L'intelligence artificielle est assurément un des facteurs d'évolution parmi les plus puissants que nous ayons connus depuis la révolution industrielle. L'accélération de son développement est à considérer avec acuité et attention pour protéger les droits humains. L'IA peut être un formidable outil mais un outil à double tranchant, qu'il faut apprendre à manier avec rectitude, droiture, éthique. C'est un outil supplémentaire, qui complète sans remplacer ceux que nous avons appris à utiliser dans notre parcours d'Être Humain à la fois unique et universel.